

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### 1) PAYEMENT

Afin de valider votre inscription, nous vous demanderons de payer un acompte sans quoi celle-ci sera automatiquement annulée à partir du 13 mai 2024.

Solde : le paiement complet d'une inscription doit s'effectuer au + tard pour le 31/12/2024.

### 2) ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute annulation doit se faire obligatoirement par courriel à [ecole@tennisgeronsart.be](mailto:ecole@tennisgeronsart.be), une annulation par téléphone n'est pas valable et ne sera pas prise en compte.

ATTENTION, en cas d'annulation d'inscription à partir du 1er juillet 2024, les acomptes ne seront pas remboursés.

A partir du 09/09/2024, vous serez redevable de l'entièreté du montant du cours. Quel que soit les raisons et la durée, les absences aux cours ne donnent droit à aucun remboursement ou aucunes récupérations.

Au cas où l'ECOLE ne serait pas en mesure d'honorer une demande d'inscription ou de respecter les disponibilités renseignées, elle remboursera les montants déjà payés.

### 3) ABSENCES AUX COURS

Quel que soit les raisons et la durée, les absences ne donnent droit à aucun remboursement ou aucunes récupérations.

### 4) ANNULATION DES COURS PAR L'ECOLE

Il se peut que l'école soit dans l'obligation d'annuler certains cours pour des raisons indépendantes de sa volonté (professeur absent, intempérie, situation exceptionnelle, covid...). Dans ce cas, l'école s'engage à récupérer un maximum de 3 séances. Afin de récupérer ces séances, l'école peut imposer des dates de cours supplémentaires et ce après la date de fin de cycle prévu initialement.

Si plus de 3 séances doivent être récupérées, l'école prendra des dispositions de remboursement ou de déduction sur le prochain cycle de cours.

### 5) ASSURANCE

Les jeunes nés en 2007 et après sont couverts par une assurance individuelle de type collectif.

Pour les inscrits nés en 2006 et avant, aucune assurance individuelle de type collectif n'a été souscrite par l'école.

Il est possible d'en obtenir une, sur demande, par mail ( [info@tennisgeronsart.be](mailto:info@tennisgeronsart.be) ) ou au secrétariat.

### 6) DIVERS

Chaque inscrit ( les parents pour les mineurs ) est tenu de signaler par écrit et spontanément à l'ECOLE, tout problème physique ou médical connu dont il est atteint; les informations transmises resteront confidentielles. en cas d'accident ou de problèmes de santé, l'ECOLE contactera un parent le plus rapidement possible; si l'urgence l'exige, ou en cas d'impossibilité de joindre quelqu'un, l'ECOLE agira en bon père de famille et prendra les mesures les plus adéquates possibles ( premiers soins, appel à un médecin ou au service d'urgence ); les frais engendrés par la situation sont à charge des personnes concernées.

L'ECOLE décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol, des objets ou effets personnels des élèves.

Les élèves sont tenus d'utiliser le matériel mis à leur disposition avec respect et dans les normes qui leurs auront été expliquées; ils seront tenus responsable et assumeront les frais de toutes les dégradations liées à une utilisation non appropriée.

Merci d'avance pour votre attention et le respect de ce qui précède.

L'école de tennis de GERONSART